



**Le Conseil  
québécois  
du théâtre**

## **Pour une politique des arts et de la culture**

Mémoire présenté par  
le Conseil québécois du théâtre  
à  
la Commission de la culture

Le 17 septembre 1991

Basé sur les résolutions adoptées par le milieu théâtral lors des congrès du théâtre, ce mémoire est le fruit des réflexions menées par un comité présidé par M. Normand Chouinard et auquel ont participé M. Rémi Boucher, M. René-Daniel Dubois, Mme Louise Fugère, M. Bernard Gilbert, M. Denis Lagueux, Mme Ginette Noiseux et M. Pierre Rousseau.

M. Pierre MacDuff a agi à titre de consultant et de rédacteur.

Mme Catherine Bégin, M. Gabriel Lemelin et Mme Marie Ruel se sont joints à l'équipe pour assurer la révision du mémoire.

Ce mémoire est présenté à la Commission de la culture par le Conseil québécois du théâtre au nom de ses associations-membres, soient:

Association des compagnies de théâtre (ACT)

Association des producteurs de théâtre professionnels (APTP)

Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)

Association québécoise des marionnettistes (AQM)

Centre des auteurs dramatiques (CEAD)

Conseil supérieur de la formation en art dramatique (CSFAD)

Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (MAQTEJ)

Théâtres Associés inc. (TAI)

Théâtres Unis Enfance-Jeunesse (TUEJ)

Union des Artistes (UDA)

Toute reproduction à des fins non commerciales est autorisée à condition de mentionner la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Le Conseil québécois du théâtre  
426, rue Sherbrooke Est, Bureau 300  
Montréal (Québec) H2L 1J6  
Téléphone: (514) 849-1592; télécopieur: (514) 849-4957

*Il est à noter que l'élément fondamental de la nation n'est pas la race mais la culture.*

**Daniel Johnson**  
Égalité ou indépendance (1965)

*Nous ne voyons guère comment les Canadiens français pourront retrouver un nouvel équilibre, c'est-à-dire une identité nationale spécifique, enrichie par rapport à celle du passé, sans une action vigoureuse de l'État dans le domaine culturel. Autrement, ce sera l'effritement rapide de la culture nationale, sans solution de remplacement et encore moins de dépassement.*

**Pierre Laporte**  
Postulats d'une politique culturelle, Livre blanc (1965)

*Pour qu'elle porte tout son fruit, la démocratie doit devenir culturelle autant que politique, sociale ou économique.*

**Camille Laurin**  
La politique québécoise du développement culturel (1978)

*Pour inviter du monde il faut avoir un chez-nous, [...] il faut avoir des murs, et ce n'est pas la pierre des murs qui dit à ceux qui veulent venir dans nos murs que ces murs-ci sont nos murs: c'est la différence des mots écrits dessus.*

**Réjean Ducharme**  
HA hal (1978)

*Si la Révolution Tranquille, une fois décérébrée, n'avait plus pour objet que l'enrichissement matériel, sans pensée, sans projet, d'un groupe dont la seule spécificité en tant que groupe est de ne pas parler la même langue que ses voisins mais de dire les mêmes choses qu'eux avec un charming accent et des airs de vieille France folklorique, en l'absence d'un véritable projet culturel, (...) le Québec ne semble pas justifié de faire tout le tapage politique qu'il fait depuis plus de vingt ans.*

**René-Daniel Dubois**  
Pour une politique... culturelle (1990)

*Mais, si nous voulons garder au Québec nos diverses compétences dans le domaine culturel, nos créateurs et artistes doivent pouvoir vivre avec un minimum de sécurité financière. [...] On peut craindre que les artistes et les créateurs, ceux qui ont le désir raisonnable et juste de consacrer leur vie à leur oeuvre ou à leur art, passent davantage de temps à se préoccuper de leur avenir matériel qu'à s'occuper utilement à leur travail.*

**Roland Arpin**  
Une politique de la culture et des arts (1991)

# Table des matières

## Préambule

Une concertation continue . . . . .	1
Le mémoire du Conseil québécois du théâtre . . . . .	2

## Première partie

### COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU GROUPE-CONSEIL

Une version finale différente de celle envoyée aux médias . . . . .	3
Des passages et des engagements disparus . . . . .	4
Rapatriement et éparpillement . . . . .	6
Les arts et la culture: une richesse et une responsabilité collectives . . . . .	7
L'essor des arts au Québec et la stagnation de l'aide étatique . . . . .	8
L'annonce de "mesures de contraction" . . . . .	9
L'aide financière réellement consentie à la création: de l'illusion à la réalité . . . . .	11
Fonction première du ministère des Affaires culturelles: l'art pour l'art . . . . .	14
Les "industries culturelles" . . . . .	16
Le théâtre n'est pas une industrie . . . . .	19
Les municipalités: un nouveau rôle... non rémunéré . . . . .	20
La création d'un Observatoire des politiques culturelles . . . . .	23

## Deuxième partie

### QUEL QUÉBEC VOULONS-NOUS CONSTRUIRE?

Révolution Tranquille Phase II: la culture au coeur du Québec de demain . . . . .	25
Les dérobades du gouvernement du Québec . . . . .	28
Les cris d'alarme du Conseil québécois du théâtre . . . . .	31

## Troisième partie

### UNE VÉRITABLE POLITIQUE NATIONALE DE SOUTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DU THÉÂTRE

Le théâtre québécois: une croissance phénoménale . . . . .	35
La démystification du soutien public: une situation dérisoire . . . . .	35
La politique culturelle proposée par le Groupe-conseil et la réalité de la pratique théâtrale . . . . .	37

Conclusion . . . . .	39
----------------------	----

## Tableaux

Tableau 1: Répartition du budget du ministère des Affaires culturelles de 1986-1987 à 1991-1992 . . . . .	12
Tableau 2: Répartition des crédits supplémentaires du ministère des Affaires culturelles de 1986-1987 à 1991-1992 . . . . .	13

## Annexes

Annexe 1: <i>Réflexions présentées par René-Daniel Dubois lors de la consultation sur le financement des arts de Samson/Bélair Deloitte &amp; Touche</i>	
Annexe 2: <i>Compte rendu d'une rencontre de travail tenue par la firme Samson/Bélair Deloitte &amp; Touche</i>	
Annexe 3: <i>Recommandations du Conseil québécois du théâtre au Groupe-conseil sur le projet de politique culturelle au Québec</i>	

## Préambule

### Une concertation continue

Le milieu théâtral a l'habitude de la concertation. Dû probablement au fait qu'il soit un art foncièrement *collectif*, la mise en commun fait intrinsèquement partie de sa dynamique. En prolongement, cette façon d'être et de faire s'est traduite par la volonté de la communauté théâtrale de se doter d'instances qui en représentent les diverses constituantes. Ainsi, l'Union des Artistes défend les intérêts des interprètes depuis 1937; l'Association québécoise du jeune théâtre (AQJT) a, pour sa part, oeuvré dès 1958 et jusqu'en 1985; contemporains de la création du ministère des Affaires culturelles du Québec, l'Association des directeurs de théâtre (ADT) et le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD) étaient fondés respectivement en 1964 et 1965. (Le second joue encore, tant ici qu'à l'étranger, le rôle de porte-parole de la dramaturgie québécoise, alors que les compagnies théâtrales représentées jusqu'en 1984 par l'ADT se sont, à la disparition de l'organisme, regroupées sous diverses associations qui rendent plus précisément compte de l'envergure et de la diversité du théâtre au Québec.) D'autres regroupements se sont formés depuis, qui complètent le tableau associatif de la pratique théâtrale professionnelle et sont, eux aussi, représentés au sein du Conseil québécois du théâtre.

En 1981, au terme des États généraux du théâtre professionnel au Québec, le milieu théâtral décidait de se doter d'une instance qui en représente l'entière et qui, au-delà des intérêts spécifiques de l'une ou l'autre de ses factions, puisse intervenir au nom des intérêts supérieurs du théâtre sur des questions touchant l'ensemble de ceux et celles qui, à un titre ou à un autre, oeuvrent en théâtre au Québec. Demandé par le milieu théâtral et porté par celui-ci, le Conseil québécois du théâtre était fondé en 1983.

Par le biais de ses associations, le milieu théâtral a participé de près à toutes les tribunes où était interrogée la politique culturelle du Québec ainsi qu'à toutes les consultations visant l'élaboration d'une politique théâtrale qu'ont pu exercer les divers titulaires des Affaires culturelles.

Ces consultations, nous le rappelons, ont été nombreuses. Officieuses ou officielles, menées par les ministres ou leur personnel politique, voire même parfois par des firmes indépendantes engagées à cette fin, le milieu théâtral -- pour ne prendre que lui -- s'est vu régulièrement sollicité depuis quinze ans, au point où l'on peut avoir le sentiment qu'**au chapitre culturel, les divers gouvernements qui se sont succédé n'auront guère accompli qu'une suite de consultations et bien peu de réalisations tangibles en regard des attentes que ces consultations soulevaient.**

On retiendra comme étapes importantes de ce continuum consultatif le Livre vert de M. Jean-Paul L'Allier (1976), le Livre blanc de M. Camille Laurin (1978), l'énoncé de politique théâtrale de M. Clément Richard (1984) et, tout récemment, l'étude sur le financement des arts commandée par Mme Lucienne Robillard, laquelle étude a indirectement mené

aux présents travaux, avec ce que ceux-ci, comme les précédents, supposent de vérifications préalables et postérieures auprès des milieux concernés...

Chaque fois, nous tenons à le souligner, le milieu théâtral a scrupuleusement pris part à ces consultations, bien qu'aucune d'entre elles et même les plus achevées (nous pensons ici à celle menée par le ministre Clément Richard et ayant conduit à la parution, en 1984, de *la Politique du théâtre au Québec*), ne soit parvenue à réellement améliorer la situation du théâtre au Québec, **faute des crédits suffisants qui puissent rendre tangibles les souhaits du ministère, demeurés de la sorte lettres mortes**, jusqu'à ce que le suivant titulaire des Affaires culturelles se lance... dans une nouvelle consultation, toujours annoncée comme étant la dernière et la bonne.

Pour sa gouverne, au cours de la dernière décennie, la communauté théâtrale s'est réunie formellement à six reprises pour faire le point sur les grandes questions qui la concernent dont, en premier lieu, les politiques culturelles des divers paliers gouvernementaux. Ce fut d'abord à l'occasion des États généraux du théâtre professionnel au Québec, en novembre 1981, puis lors du Congrès de fondation du Conseil québécois du théâtre, en mai 1983; lors du 2<sup>e</sup> Congrès québécois du théâtre, en février 1986; lors du 3<sup>e</sup> Congrès, en avril 1988, lors des États généraux sur la formation professionnelle en art dramatique, en mai 1989 et, enfin, lors de la quatrième édition du Congrès québécois du théâtre, tenue en mai 1990.

La représentation auprès des pouvoirs publics fait naturellement suite à l'effort de concertation du milieu théâtral et celle-ci s'est exercée de diverses manières tant avant qu'après la création du CQT, lors d'interventions officielles à l'endroit des responsables des dossiers culturels au sein de l'appareil politique fédéral ou provincial ainsi qu'auprès des administrations municipales, à l'occasion de débats publics ou autrement et, très souvent, par la prise de parole sur la place publique relayée par l'appareil médiatique.

## **Le mémoire du Conseil québécois du théâtre**

Le présent mémoire est déposé par le Conseil québécois du théâtre au nom de la communauté théâtrale et des associations nationales membres du CQT, soit l'Association des compagnies de théâtre (ACT), l'Association des producteurs de théâtre professionnel (AFTP), l'Association des professionnels des arts de la scène (APASQ), l'Association québécoise des marionnettistes (AQM), le Centre des auteurs dramatiques (CEAD), le Conseil supérieur de la formation en art dramatique (CSFAD), la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (MAQTEJ), les Théâtres Associés inc. (TAI), Théâtres unis enfance jeunesse (TUEJ), et l'Union des Artistes (UDA).

Dans le cadre de ce mémoire, le Conseil québécois du théâtre n'entend pas se prononcer explicitement sur chacune des recommandations apparaissant dans le document *Une politique de la culture et des arts* et qui correspondent à autant d'éléments pouvant être traduits comme des résolutions dans un éventuel énoncé de politique culturelle. Seront d'abord commentés certains grands postulats qui traversent le document du Groupe-conseil et certains principes qui en ont inspiré les recommandations finales. Dans un second temps, seront rappelées certaines prises de position du Conseil québécois du théâtre au chapitre de la culture.